

MONTAGNE EXTREME

12/17 ans

Réf. : 100 151 001





MONTAGNE EXTREME

Au cœur de la vallée de la Guisane, Serre Chevalier bénéficie d'un climat et d'un ensoleillement privilégiés. Un site exceptionnel pour des vacances rafraichissantes !

ACTIVITES

La montagne version extrême ou le séjour pour les "risque-tout" qui recherchent un dénivelé de sensations, le top du top !

- ✓ 1 séance d'airboat, 1 descente en rafting
- ✓ Via Ferrata
- ✓ Course d'orientation
- ✓ Accrobranche : 1 demi-journée d'aventure et d'adrénaline dans un parc e pleine nature.
- ✓ Escalarbre
- ✓ Vtt Freeride : 1 descente du mytique col du Galibier, paysages et sensations extrêmes seront au rendez-vous, encadré par des professionnels du VTT
- ✓ Randonnée avec nuit en bivouac, feu de camp et barbecue

Autres Activités :

Randonnées, découverte des Hautes Alpes, de la richesse de la faune et de la flore, jeux, visite de Briançon, piscine.

- ✓ *Brevet de natation de 50m ou ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (voir dernière page).*

Effectif du groupe : **30 participants.**



LE VOYAGE:

Vacances Pour Tous intègre un département transport permettant de faire voyager nos participants dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. Notre gestion nous permet d'agir directement auprès des autocaristes, des compagnies aériennes, des compagnies maritimes et de la SNCF.

Départ Paris et régions :

- ✓ En train de Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Rennes, et Valence jusqu'à Briangon, puis car.
- ✓ En car de Briangon jusqu'au centre.

Rendez-vous sur place : L'accueil se fait entre 17h00 et 19h00 au centre et le départ avant 12h00.

L'encadrement durant le trajet

Tous nos groupes sont accompagnés, à l'aller comme au retour, par des animateurs qualifiés.

La convocation de départ

Selon les lieux de départ et d'arrivée précisés par vos soins au moment de l'inscription, une convocation vous sera adressée une quinzaine de jours avant le départ avec un plan d'accès si nécessaire.

L'accueil sur votre lieu de départ (et de retour)

Quel que soit le moyen de transport (car, train ou avion), vous trouverez un ou plusieurs représentants de Vacances Pour Tous sur votre lieu de départ et de retour. Ces assistants sont présents pour vous accueillir, vous orienter vous et votre enfant et s'assurer du bon déroulement du départ et retour.



L'EQUIPE D'ENCADREMENT ET SON PROJET PEDAGOGIQUE

Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte de l'Education Nationale.

Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA sous la direction d'un directeur BAFA.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie pré établies.



POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT DURANT LE SEJOUR :

LE BLOG : En quelques clics vous aurez accès aux nouvelles et quelques photos du séjour de votre enfant sur internet. Ses coordonnées figureront sur la convocation départ.

LE TELEPHONE : Nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence à ce numéro **(04 92 24 74 06)** ou de cause grave et réelle. En effet, nous pourrions difficilement vous mettre en communication avec votre enfant, en raison des activités et de l'étendue du centre.

Dans le respect de la vie collective et du rythme de l'enfant, les téléphones portables sont hautement déconseillés : l'expérience des années écoulées nous a conduits à constater qu'ils avaient un effet nuisible sur la bonne intégration des enfants au sein du groupe, mais également dans la dynamique de la vie collective. C'est pour palier à ces constats que l'équipe pédagogique définira des règles d'utilisation.



L'ORGANISATION DU SÉJOUR ET DE LA VIE QUOTIDIENNE :

♥ *L'hébergement*

Le centre Léon Bourgeois est un chalet de montagne confortable et chaleureux, situé au cœur du village.

Centre de Vacances « Léon Bourgeois »
4 rue de la Mairie
05240 LA SALLE LES ALPES

- ✓ Hébergement en chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires complets.
- ✓ Repas pris au restaurant.
- ✓ Nombreuses salles d'activités et salles polyvalentes pour des animations aussi festives qu'originales.

Capacité d'accueil totale du centre : **120 jeunes** répartis en groupe d'âge.

♥ *Les repas*

Le premier repas servi est le dîner.

Le dernier repas servi est le déjeuner (à emporter).

Respect des coutumes alimentaires : Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non-croyances sans aucune discrimination d'ordre social, culturel... En cas d'interdiction de consommer un aliment, nous opterons dans la mesure du possible pour le remplacement de cet aliment par d'autres. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

Allergies alimentaires : Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

♥ **Le trousseau**

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour. Les enfants vont vivre une vie « intense » en plein air, aussi, nous vous demandons de prévoir des vêtements solides, pratiques, peu salissants, qui peuvent résister sans trop de problèmes aux durs traitements qui leur seront peut-être parfois infligés...

Et si par hasard, un de ceux-ci rentrait en piteux état, qu'il ne vous laisse pas trop de regrets.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire.

- ✓ Des chaussures réservées à l'eau sont nécessaires (vieilles baskets, chaussures d'eau, vieilles chaussures de randonnées...). Elles devront bien tenir aux pieds !

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise et l'état des affaires.

Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de type : appareil photo, baladeur, montre ...

L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

Le lavage du « petit » linge (sous vêtements, T-shirts, pantalons) est prévu une fois par semaine pour les séjours de plus de 7 jours. Le marquage est donc essentiel pour n'égarer aucun vêtement.

♥ **L'argent de poche :**

Pour quelques souvenirs et cartes postales...

Une somme maximale de 20 € nous semble raisonnable pour un séjour de 2 semaines.

Pour les enfants de moins de 12 ans, l'argent de poche doit impérativement être remis au responsable du voyage avec la fiche sanitaire, dans une enveloppe au nom de l'enfant, sur laquelle sera porté le montant.

Au-delà de 12 ans le jeune a le choix de confier son argent de poche à l'équipe d'animation, ou de le conserver : dans ce cas, il en aura la pleine responsabilité, et nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

♥ **Les objets de valeur :**

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (bijoux, tablettes, appareil photo, etc ...). Nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou de vol.



SOINS MEDICAUX :

Durant le séjour, un assistant sanitaire, membre de l'équipe aura la mission confiée par la Direction de la Jeunesse et des sports d'appliquer les premiers soins et le cas échéant, de faire suivre un traitement médical.

En cas de traitement médical, il sera de la responsabilité des parents de confier à l'assistant sanitaire le jour du départ **une copie de l'ordonnance et la quantité nécessaire de médicaments jusqu'à la fin du traitement.**

Attention : L'assistant sanitaire ne pourra administrer de médicament sans prescription médicale.

Par la nature de certains séjours, **il est primordial d'informer au préalable Vacances pour Tous de tout traitement lourd ou pathologie grave, nous permettant ainsi de travailler avec l'équipe d'encadrement et d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant.**

Nous insistons donc sur l'importance de remplir la fiche sanitaire avec soin et précision et de ne pas omettre tout détail nous permettant la compréhension de l'état de santé de votre enfant (traitement en cours, vaccinations, dates de rappels, allergies éventuelles, antécédents psychologiques...).

Par ailleurs, en signant cette fiche sanitaire, le responsable légal autorisera les équipes médicales à intervenir afin de soigner votre enfant pendant son séjour.

Durant tout le séjour, les participants sont couverts par notre assurance en cas de maladie grave ou d'accident.



ASSURANCE :

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au Directeur dès que vous vous en apercevrez et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux, les espèces ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle.



FORMALITES ET DOCUMENTS :

➤ A envoyer OBLIGATOIREMENT « 15 jours avant le jour du départ sur le centre de vacances » :

- ✓ Fiche sanitaire complétée et signée (avec numéros de portable pour contact en cas de besoin),

Centre de Vacances « Léon Bourgeois»
4 rue de la Mairie
05240 LA SALLE LES ALPES

Toutes les informations qui seraient importantes de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)

➤ Documents à remettre le jour du départ

- ✓ Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant,
- ✓ Copie ordonnance et médicament si traitement
- ✓ **Brevet de natation de 50m (si l'enfant l'a déjà) ou ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (voir en dernière page).**

ATTENTION:

Pour des raisons de sécurité et d'accès à certaines activités durant le séjour, VACANCES POUR TOUS refusera tout participant qui n'aurait pas l'ensemble des documents précités. En effet, au delà des questions de sécurités (Informations médicales ou documents imposés par la Direction de la Jeunesse et Sport), tout participant n'ayant pas les documents nécessaires d'identité.

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale des familles)

Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude. Activités concernées : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

Le test est à effectuer en piscine et l'attestation à placer avec les autres documents dans la valise.

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e),.....

Titulaire du diplôme.....N°

Certifie que, (nom et prénom du mineur):..... Né (e) le :/...../.....

Demeurant :

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

Effectuer un saut dans l'eau

Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes

Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes

Nager sur le ventre pendant 20 mètres

Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Epreuves effectuées avec brassières / sans brassière de sécurité (rayer la mention inutile)

Fait le :à.....

Signature :

Cachet :